

DECISION
du Comité de Ministres,
portant nomination
d'un Secrétaire général adjoint
de l'Union économique Benelux

M (99) 7

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéas 2 et 3 du Traité d'Union,

Vu la Décision du Comité de Ministres du 26 mai 1999, M (99) 3, accordant démission honorable de ses fonctions, à sa demande, à Monsieur L. VANDAMME, Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur E. BALDEWIJNS, de nationalité belge, est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux pour la période du 1^{er} décembre 1999 au 30 novembre 2004.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} décembre 1999.

FAIT à Bruxelles, le 26 novembre 1999.

Le Président du Comité de Ministres,

L. MICHEL